

Questions orales

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, le pire que nous puissions faire, comme gouvernement, c'est de légiférer et de conclure des accords avec les autochtones pour ensuite violer ces accords.

De nombreux éléments du projet de loi préoccupent de plus en plus divers groupes. Le C-68 inspire des inquiétudes à l'Association canadienne des libertés civiles et à l'Association du Barreau canadien. Cette dernière expliquera publiquement ses préoccupations quant à la constitutionnalité des pouvoirs d'inspection, de perquisition et de saisie.

Le ministre de la Justice est-il toujours aussi sûr que son projet de loi est constitutionnel sous tous les rapports?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Oui, monsieur le Président, mais la raison d'être même des audiences du comité est de permettre à des groupes comme ceux que le député a mentionnés de faire connaître leur opinion.

Depuis le début, j'ai la certitude qu'il est possible d'améliorer le projet de loi grâce à ce processus. J'ai écouté avec intérêt les points de vue exprimés jusqu'à maintenant et je ferai de même dans le cas de l'Association du Barreau canadien.

Je le dis très clairement, s'il y a moyen d'améliorer le projet de loi en ce qui concerne l'inspection et d'autres points, nous recevrons avec plaisir toutes les propositions. Nous allons accepter les propositions de l'Association du Barreau canadien et d'autres groupes et les étudier très sérieusement.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ AGUSTA

M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics a catégoriquement refusé, la semaine dernière, d'interrompre les négociations entre le gouvernement fédéral et la société Agusta sur d'éventuelles indemnités à verser suite à l'annulation du contrat des hélicoptères EH-101 par le gouvernement libéral. Or, le premier ministre déclarait, quelques jours après son élection, que le contrat serait annulé sans qu'aucune compensation ne soit accordée à quiconque.

Comment le ministre des Travaux publics justifie-t-il les négociations qu'il mène actuellement avec Agusta, alors que le premier ministre déclarait quelques jours après son élection et je cite: «The program is cancelled and there is no compensation for anybody»?

[Traduction]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, j'informe le député qu'en vertu des dispositions du contrat, le gouvernement du Canada doit verser un certain montant à l'entrepreneur.

Le premier ministre en a tenu compte quand il a fait sa déclaration. Nous poursuivons nos négociations comme d'habitude, c'est-à-dire comme nous le faisons dans n'importe quel cas d'annulation d'un contrat avec le gouvernement du Canada.

• (1430)

[Français]

M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est, BQ): Monsieur le Président, considérant que la compagnie Agusta vient d'embaucher l'ancien directeur des communications du Parti libéral du Canada, M. Daniel Despins, et l'ancien conseiller spécial de Pierre Elliott Trudeau, M. James Peacey, comme lobbyistes pour vendre des hélicoptères au gouvernement canadien, le ministre des Travaux publics peut-il nous assurer qu'il n'est pas en train de négocier en douce un nouveau contrat avec Agusta, en échange des indemnités pour l'annulation du précédent contrat?

[Traduction]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, le député fait allusion à deux personnes avec qui je n'ai pas eu la moindre rencontre, le moindre entretien ou la moindre communication depuis que je suis ministre.

Je tiens à dire au député qu'une société est certainement libre de prendre les mesures qu'elle veut ou de retenir les services de qui elle veut. En tant que ministre, je n'ai reçu aucune observation se rapportant à cet incident particulier.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, le numéro de fin de semaine du *Globe and Mail* comportait un grand reportage sur la contrebande des armes à feu au Canada. L'article rapportait la déclaration suivante du détective Jeffrey Francis, à la tête de la brigade d'enquête spéciale sur le trafic d'armes dans la région de Toronto: «Nous avons déjà au Canada de bonnes lois, des lois rigoureuses, en matière de contrôle des armes à feu. Il faut commencer par les faire respecter.»

Le ministre n'a rien fait depuis 18 mois pour faire respecter les lois que nous avons déjà. Pourquoi ne s'efforce-t-il pas de les faire appliquer au lieu de créer de nouvelles lois qui ne donneront absolument rien de bon?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, cet article a bien fait ressortir qu'il était important de prendre des mesures contre la contrebande des armes à feu. Le fait que ce problème existe ne signifie cependant pas que d'autres mesures ne s'imposent pas également. Nous devons nous occuper de tous ces problèmes.

Le ministre du Revenu et les fonctionnaires de son ministère de même que le solliciteur général et les agents de la GRC travaillent tous en étroite collaboration avec les autres corps policiers. Lors des entretiens que j'ai eus ici, à Ottawa, en mars dernier, avec le procureur général des États-Unis, le premier